



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 20 avril 2026, le règlement suivant :

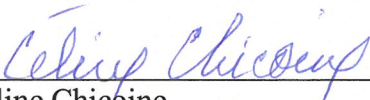
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-571 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-348 RELATIF AU ZONAGE**

Ce règlement a pour objet d'abroger l'article 13.3 concernant les modifications aux zones soumises à des mouvements de sol.

QUE conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.Q. chap. A-19.1) le certificat de conformité a été approuvé par le comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle en date du 26 mai 2026.

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville, située au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant les heures d'ouverture et sur le site Web de la Municipalité au [www.municipalite-lascension.qc.ca](http://www.municipalite-lascension.qc.ca) sous la rubrique « administration – règlements et politiques ».

Donné à L'Ascension le 1<sup>er</sup> juin 2026.

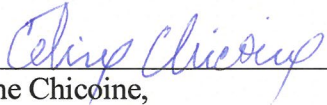
  
\_\_\_\_\_  
Céline Chicoine  
Directrice générale adjointe

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière trésorière adjointe de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Web de la Municipalité, le 1<sup>er</sup> juin 2026 entre 9h et 16h et sur le site Web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 1<sup>er</sup> juin 2026.

  
\_\_\_\_\_  
Céline Chicoine,  
Directrice générale adjointe